



**Réunion intersyndicale entre la Direction Générale
des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA)
et les Organisations Syndicales (OS)
du 21 mars 2024**

Présents FSU : Jean-François Albert, Michelle Onchalo et Sylvie Roussel en visio-conférence, Amélie Bunel et Maxime Guignard en présentiel pour le Sne-FSU.

Autres OS : CGT, FO, CFDT, UNSA

Administration : M. Eric Banel (DG AMPA), Mme Noémie Le Quellenec, M. Vincent Lelionnais, Mme Anaïs Mélard et M. Matthieu Le Quenvén.

Mot d'introduction du directeur :

Les directives du gouvernement sont la mise en place de la réduction des dépenses...

L'administration se félicite de la consolidation de l'administration de la mer avec une hausse de 22 emplois Equivalents Temps Plein (ETP), ce qui ne serait pas arrivé depuis plus de 20 ans dans les services déconcentrés ! Or il ne s'agit que d'une récupération d'ETP venant d'autres administrations et pas de leur création !

La nouvelle tutelle des capitaineries ajoute 168 personnes à notre administration.

La direction exprime disposer d'une administration structurée, renforcée sur ses missions prioritaires et pense avoir resserré les liens entre la centrale et les services déconcentrés...

Le directeur nous annonce le départ de la DG AMPA de Mme Le Quellenec, Directrice Adjointe, le 25 mars 2024.

Instruction armes :

L'administration informe les OS que l'instruction armes est actuellement en cours de signature et qu'elle passera en Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de travail Ministérielle (F3S-M) le 02 avril 2024.

Centres de Sécurité des Navires (CSN) :

Un point sur l'actualité dans les CSN est réalisé par M. Le Quenvén, chef du bureau de la sécurité et de la transition écologique des navires (STEN 2).

Selon ses données, les Permis de Navigation à durée illimitée seraient délivrés à 60 % de la flotte concernée.

La FSU demande si tous les CSN appliquent désormais cette instruction. Il nous est communiqué que bien qu'il existe des disparités régionales, la mise en application de l'instruction est bien en cours au niveau national.

La FSU demande quand le logiciel CibNav sera opérationnel et les visites ciblées seront effectives.

L'administration répond qu'elle est consciente de la présence de bugs importants au sein des logiciels CibNav et GINA. La transmission des données entre ces derniers et celles issues d'autres services est actuellement impossible car non anticipée à leur création.

Une mise en service est prévue pour début 2025.

La FSU demande si l'administration a prévu des missions aux CSN pour pallier à la baisse du nombre des visites de sécurité liée à la délivrance des Permis illimités.

L'administration estime à 15 % la baisse d'activité dans les CSN.

La FSU fait remarquer que cette estimation concerne l'activité générale des CSN incluant les agents de catégorie A mais qu'elle peut atteindre 30 % à 40 % de l'activité des agents de catégorie B.

La FSU demande si les agents auront de nouvelles missions afin de palier à cette baisse d'activité.

L'administration indique qu'il devrait être demandé aux CSN comme objectif pour 2024 de réaliser des visites spéciales de sécurité sur 10 % des navires dont les Permis illimités ont été délivrés en 2022.

De plus, une réflexion sur de nouvelles missions pour les agents de catégorie B est en cours.

Elles pourraient-êre du type :

- Suivi de la gestion des déchets à bord des navires
- Visites des navires avec pavillon étranger en appui des inspecteurs catégorie A
- Visites des navires de pêche battant pavillon étranger
- Application des directives de l'Organisation Internationale du Travail avec la convention sociale à la pêche C 188.
- Contrôles environnementaux liés à la pollution par les gaz d'échappement des navires avec le contrôle des émissions via les normes sur les oxydes d'azote (NOx) et oxydes de soufre (SOx).
- Visites sur des navires plus longs.

En général, l'administration pense qu'ils pourraient intervenir en soutien des inspecteurs catégorie A sur les contrôles de l'état du port [Port State Control (PSC)]. Une étude juridique sur ces points serait en cours.

L'administration nous indique que de nouvelles réglementations sont aussi en cours d'étude :

- Division 238 sur les Navires de Services Côtiers ou d'Activités Côtieres.
- Projet de Décret d'application sur les drones maritimes et les navires autonomes.
- Réglementation complémentaire avec création d'une Division particulière sur les barges, les pontons et les îles artificielles en reprenant la note de 2015.

L'administration réfléchit aussi à la répartition géographique et en personnel dans les CSN...

La FSU restera vigilante sur les maintiens des activités et des ETP dans ces différents services.

La FSU fait remarquer à l'administration que la question des rémunérations des personnels suite à l'ajout de nouvelles missions et aux responsabilités qui en découlent doit être à la hauteur de ces dernières.

Trop souvent, un ajout de missions et d'objectifs se sont hélas effectués sans rémunération supplémentaire.

L'administration reconnaît que cette question est d'importance.

La FSU restera extrêmement attentive sur tous ces points.

Dispositif de Contrôle et de Surveillance (DCS) :

L'administration renouvelle actuellement les systèmes d'informations "Rapport Nav", "Monitor Env" et "Monitor Fish".

L'administration rappelle que le DCS effectue 60 % des contrôles de pêche et 60 % des contrôles de l'environnement mais les contrôles de pêche sont en baisse de 22 % entre 2013 et 2022.

L'administration craint que l'augmentation des contrôles environnementaux n'obèrent le nombre de contrôle pêche.

L'administration renforce les moyens nautiques des ULAMs en les dotant de nouveaux navires en PolyÉthylène Haute Densité (PEHD). C'est un plastique renforcé. Il est prévu en fin d'année, deux navires de 12 mètres pour la Vendée et le Var qui seront armés en troisième catégorie.

Un nouveau navire est programmé en remplacement du patrouilleur "IRIS", c'est un projet pilote en concertation entre la DGAMPA et les Phares & Balises. Un volet environnemental devrait y être inclus avec une propulsion vélique. Le projet est au stade de la rédaction du marché public.

Celui-ci a fait l'objet d'une présentation au dernier CSA de la DIRM SA. La notification du marché public devrait être effectif en octobre, pour une durée de construction de 30 mois.

L'administration envisage aussi de remplacer le patrouilleur Osiris II à la Réunion.

Suite à l'interpellation du directeur par une trentaine d'agents pour percevoir les Indemnités de Sujétions Horaires (ISH) au taux des patrouilleurs pour les mois de novembre et décembre 2021 pour tous les navigants issus des anciennes Vedettes Régionales de Surveillance (VRS) avant l'opération de restructuration de service du 1er novembre 2021, le directeur nous avait affirmé, lors de la réunion DG AMPA – OS du 26 septembre 2023, qu'une réponse négative allait nous être adressée prochainement. N'ayant pas reçu cette réponse, la FSU a relancé le directeur. La réponse serait en cours de signature à la Direction des Ressources Humaines qui ne l'aurait pas encore validée...

Recrutement de Syndics des Gens de Mer (SGM) sans concours :

Le 26 septembre 2023, l'administration nous avait informé du recrutement de 11 SGM (spécialité : Navigation / Sécurité) sans concours pour 2024. La FSU avait rappelé à M. Banel, DG AMPA, combien elle était attachée aux concours, seuls

garants de l'égalité entre tous les participants. L'administration nous indique aujourd'hui que ce recrutement ne concernera que 4 à 6 postes seulement sur les DIRMs MEMN, Guyane et Martinique. Ils seront réalisés localement. Les autres services locaux n'ayant pas exprimé de besoins.

Les Lycées Professionnels Maritimes :

La FSU demande l'intégration d'une durée maximale d'occupation pour la direction des lycées maritimes comme prévu par l'arrêté du 6 janvier 2023 fixant les types d'emplois soumis à une durée minimale ou maximale d'occupation au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

L'administration nous répond qu'une réflexion est menée sur le statut des directeurs des LPM. Il est envisagé d'utiliser les viviers de l'Agriculture et de l'Education Nationale pour apporter du sang neuf.

L'administration réfléchit à apporter des solutions de carrière aux chefs d'établissement afin de leur offrir une mobilité en concordance avec leurs carrières et sortir du système actuel sans que ceux-ci ne soient perdants.

La FSU demande des précisions sur le transfert de gestion vers les DIRMs de certains personnels gérés actuellement par la DGAMPA.

L'administration explique qu'il s'agit en réalité d'un transfert de gestion RH de personnels qui ne sont pas des agents fléchés DIRM. En effet, à l'heure actuelle, certains ETP sont employés par les LPM ou délégués par le ministère de l'Agriculture, ce qui engendre des difficultés pour connaître la réalité des ETP existants. Cette réforme sera mise en place fin 2024, début 2025. Les DIRMs sont inquiètes mais l'administration assure qu'elles seront accompagnées.

La FSU rappelle que certains Professeurs de Lycées Professionnels Agricoles (PLPA) n'ont pas reçu le paiement des heures supplémentaires.

